



36
été
2016

BULLETIN MUNICIPAL



Le Trait d'union

LA SALLE LES ALPES



Au jour le jour

P4



Environnement

P8



A savoir

P9



Pèle Mêle

P13

Etat Civil 2015-2016

NAISSANCES

Lucie Eugénie Lily MILESI
Alix MICHNIEWSKI
Kaia Mary Esme KITTO
Louise Patricia Elisabeth NEVEU
Titouan Elliott Nino CARDE MEMBRIVES
Aurélien Jonah DANN PUY
Enzo Simon FINE
Arnold Chris GOODWIN
Kira LINTELL WALCZAK
Lucas Eric Alain MASSE
Jonah-Jet Forest WEEVERS
Shanti Milai' Loup CARMEILLE FAVIER
Tilio Liam TOSCANO

MARIAGES

- Olivier Jean ALLAIN
& Pamela Sylviane LEGENTIL
- Paul-Elysée FIGVED
& Florence Anne TOMASI
- Rémy Arnaud COURTECUISSÉ
& Anne Myriam Elisa FOURNOL
- Alexandre Jean-André BRASSART
& Gabrielle Liliane Yvonne VALLON

09/08/2015
13/10/2015
16/10/2015
04/11/2015
02/12/2015
13/12/2015
12/01/2016
16/02/2016
17/02/2016
12/03/2016
14/03/2016
02/04/2016
29/04/2016

22/08/2015
12/09/2015
21/12/2015
07/05/2016

DÉCÈS

Pierre CHABAS 21/07/2015
Simone BEAUME Epouse MARTIN 13/08/2015
Adèle VERAND Veuve GUEYRAUD 19/08/2015
Philippe Alain FOVEAU 07/09/2015
Madeleine Marie Berthe ROZAN Veuve FINE 20/09/2015
Anne-Marie CAZEMAJOUX 23/10/2015
Yves Marcel François MIEGGE 28/11/2015
Violaine SAVON 02/12/2015
Sébastien Emile Michel RENAUX 09/12/2015
Thierry François René Joseph CHANCEL 09/01/2016
Joseph Marcel Jules FINE 15/01/2016
André Claude CHALANDON 27/01/2016
Laurence Bernadette Mireille MANGIN
Epouse JOUVE 02/02/2016
Pierre Eugène Benjamin BOREL 06/02/2016
Mélanie Jane HALL Epouse BROWN 17/02/2016
Etienne Jean Marius JOUSSELMÉ 30/04/2016
Madeleine Louise Josette GONNET
veuve MIEGGE 24/05/2016

Services de la Mairie

MAIRIE

04 92 25 54 00
www.lasallelesalpes.net
De 9h à 12h - 14h à 16h30
Permanence du Maire
et des Adjoints : mercredi 17h à 18h
Permanence du Maire :
vendredi sur rendez vous

SERVICES TECHNIQUES

04 92 24 79 03
Services-techniques@lasallelesalpes.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, fermés le mercredi

BIBLIOTHÈQUE

0492248375
> lundi : 15-18h30
> mercredi : 10h -12h/15h-18h30
> vendredi : 10h -12h/15h-18h30
> samedi : 10h -12h/15h-18h30

PISCINE

Du 13 juin au 18 sept.
de 10h à 19h
04 92 51 28 51

PLAN D'EAU BIOTOPE "PONTILLAS"

Du 24 jui au 28 août
de 11h à 19h

MUSÉE

Du lundi au vendredi, de 10h à 11h et de 17h à 19h,
Dimanche 17h à 19h et fermé le samedi

CCB

04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
Les Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan
05100 Briançon

URGENCE/GENDARMERIE

04 92 24 00 56

ASSAINISSEMENT SEERC

(URGENCES)
0 810 757 757

Responsable de la Rédaction : Alain Fardella, Emeric Salle
Ont collaboré : le personnel communal et les élus.
Maquette : Esqui'ss - 04 92 24 21 34 - Impression : Les Editions
du Fournel / Tirage à 1 000 exemplaires / Juin 2016



EDITO

A travers ce nouveau Trait d'Union, vous allez pouvoir mesurer la qualité du travail de l'équipe municipale.

Eloigné de notre belle commune en raison d'ennuis de santé, j'ai pu compter sur l'ensemble des élus et des personnes qui se sont fortement investis pour que se poursuive sans relâche l'action municipale. Merci à toutes et à tous pour les messages de sympathie qui m'ont été adressés, ça fait chaud au cœur. L'action municipale s'est donc déroulée et j'étais informé quotidiennement des décisions prises.

J'ai participé aux discussions avec nos collègues de Saint-Chaffrey pour le projet de fusion de nos communes.

Malheureusement, les événements qui ont abouti à la démission de certains conseillers et au renouvellement de l'ensemble du Conseil Municipal nous ont fait mettre en sommeil de projet.

L'excellent travail réalisé par nos deux conseils permettra de remettre le métier sur l'ouvrage dès qu'une nouvelle équipe sera en place à Saint-Chaffrey.

L'objectif affiché par le Conseil Municipal de La Salle : une seule commune pour la vallée, de Saint-Chaffrey au Monétier les Bains reste primordial.

De même, nous travaillons au renouvellement de la délégation service public (DSP) domaine skiable, avec pour objectif, une harmonisation des contrats sur l'ensemble du domaine en vue d'une reprise des investissements sur La Salle et au Monétier les Bains

Tout ce travail de fond nous permettra de bien préparer l'avenir de notre domaine.

Nous recherchons aussi une solution pour répondre au départ prévu de nos médecins afin qu'une permanence médicale continue sur la commune.

Comme vous le voyez et pourrez le découvrir à travers ce Trait d'union, vos élus travaillent de manière intense pour faire avancer votre commune.

Très bon été 2016.

Le Maire,
Alain Fardella

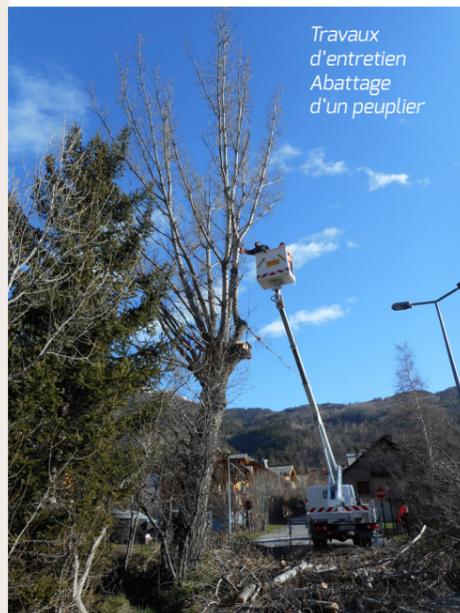
RAYMOND THOMET



Après des études scolaires conclues par un bac F1 « Construction mécanique », pendant lesquelles durant les vacances il travaillait à la SOGENET pour son argent de poche, Raymond a commencé sa carrière professionnelle en 1975 à BRIANCON dans une usine de constructions mécaniques : HERKEL-BOUT PERNIN . Pendant l'année 1975, il changera 2 fois d'employeurs pour ensuite travailler en 1976 à la « Régie municipale des remontées mécaniques » pendant l'hiver et à l'ONF du Briançonnais le restant de l'année. En Juin 1990, il intégrera la commune de la Salle les Alpes comme agent municipal polyvalent . Il est actuellement chef de l'équipe « Espaces verts, fleurissement, propreté » composée de 6 agents. C'est donc au bout de 41 ans de labeur dont 26 dans la fonction publique territoriale, que Raymond THOMET prendra sa retraite à la fin du Mois d'octobre prochain. Nous lui souhaitons un repos bien mérité, en le remerciant pour le travail accompli au sein des Services Techniques de la commune.



Reprise du toit de la cabane de berger cabane de Saint Joseph



Travaux d'entretien
Abattage d'un peuplier

Réfection
Salle des Iscles



Au monument aux morts du village de la salle monsieur le Maire était accompagné de plusieurs enfants de l'école

un joli parcours

Hugo DIDELLE est un jeune habitant de notre commune. Né en 1999, il a suivi sa scolarité primaire dans notre école, puis il a été élève du collège des Garcins en classe sportive. Il est actuellement au Lycée d'Altitude en classe de 1^{ère} où il est également délégué académique à la vie lycéenne. Cette année, il est le lauréat du Prix Académique de l'Education. Cette distinction lui sera remise le 28 Juin à Marseille. Ce prix récompense un élève qui a su concilier les bons résultats scolaires, les bons résultats sportifs mais aussi l'engagement citoyen. A la fin de cette année, il sera proposé au Prix National de l'Education. Souhaitons lui bonne chance !

Rendez-vous dans le prochain bulletin municipal pour en savoir plus sur ce parcours exemplaire. Nous lui adressons toutes nos félicitations !



Le 12 septembre 2015 Paul Figved membre du conseil municipal se mariait. Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur !

bibliothèque

AU JOUR
LE JOUR



Sitôt la neige disparue sous les câbles qui transportent les skieurs, la vie dans la montagne renouvelle ses sonorités et s'anime au rythme du pas des troupeaux, cheminant vers l'alpage, là où chacun à sa guise occupe les pistes de ski ! Cet été à la bibliothèque, musique et pastoralisme alimenteront les conversations et déclineront leur palette de couleurs en cadence, lors des rencontres proposées les jeudis à 18 heures. Conjointement avec les partenaires territoriaux, dont la Maison du Berger de Champoléon et le centre de documentation de la filature Longo Mai, seront accueillis une bergère-écrivaine, un éleveur-berger-conférencier, une conteuse avec musicien et en ouverture des festivités, le cycle estival des conférences musicales. Le programme complet sera diffusé sur les sites de la commune et de l'office du tourisme.

Bibliothèque municipale, route de Pré-Long.
1^{er} étage centre commercial.
04 92 24 83 75

autour de l'eau



Ce printemps nous avons travaillé sur le thème de l'eau. Autour du lac du Pontillas et au bord de la Guisane, nous avons observé l'eau dans son milieu naturel et même pêché des petites bêtes! Puis dans le village nous sommes partis à la recherche de l'eau et l'avons trouvée : dans les fontaines et les canaux. Nous avons découvert comment on l'utilisait autrefois.



"Nous sommes montés en haut d'une montagne de sel"

Mardi 17 Mai, c'est le grand départ pour les 30 GS/CP de l'école et leur enseignante. Pour la plupart des élèves, c'est la première séparation et ce ne sont pas les enfants les plus émus !
Direction La Grande Motte pour 4 jours de vie collective, repas pris en commun, nuits en dortoirs avec les copains.

Au programme :

- visite du Seaquarium du Grau du Roi
- visite des Salins du Midi
- sortie en bateau pour découvrir le littoral depuis la mer
- Land art sur la plage
- découverte de la flore et la faune avec un guide du littoral



Sur la plage.



A table



Au Seaquarium



En bateau

activité de détente avec Marie-Claude



Le groupe de gymnastique avec Florence



groupe Echecs avec Michel



découverte des activités équestres avec Odile



danse avec Manon



Trois fois par semaine, la commune propose aux élèves de l'école de participer à des activités de 15h30 à 16h30. La presque totalité des élèves profite de ces moments pour découvrir de nouvelles activités.

LA FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE



Les enfants, les parents, les frères et soeurs étaient nombreux pour voir chanter et danser les élèves de l'école. Le Père Noël était très attendu et a pu faire sa distribution au milieu des cris et des rires. Ensuite tous se sont retrouvés autour d'un buffet préparé par les parents.



dame abeille



Notre petite commune accueille sur son territoire un nombre important d'apiculteurs (13 enregistrés). C'est dire l'importance des abeilles dans le quotidien de la commune pour les professionnels mais aussi pour nous tous.

Présentes bien avant l'arrivée de l'Homme sur la surface de la Terre, elles nous accompagnent nous apportant que des bienfaits ce qui n'est pas réciproque. Outre le miel, la gelée royale, le pollen, la propolis, la cire, tous des présents des abeilles, leur rôle dans la pollinisation des plantes à fleurs est déterminant. L'abeille se nourrissant exclusivement de nectar et de pollen, à l'échelle d'une colonie, les ressources butinées intéressent un grand nombre d'espèces sur un territoire considérable permettant la biodiversité végétale. Mais l'activité humaine, les pratiques agricoles ont eu un impact terrible sur les populations apicoles (remembrement, abattage des haies, emploi intensif de produits phytosanitaires, etc.), nos bienfaitrices abeilles sont en danger partout dans le monde.

Que pouvons-nous faire pour protéger et améliorer l'environnement des abeilles ?

Déjà s'interroger sur nos propres pratiques et limiter très fortement l'emploi d'herbicides, de pesticides, d'insecticides et si leur emploi est indispensable n'utiliser que des produits compatibles avec les abeilles ; laisser dans nos jardins quelques « mauvaises » herbes comme les pissenlits, retarder les tontes, laisser les plantes grainer afin d'assurer leur pérennité, planter des arbres fruitiers, observer les plantes les plus fréquentées et éventuellement semer des plantes mellifères locales. Bref prendre des petites mesures, notre survie est liée à la survie des abeilles et déjà dans nos montagnes, notre flore si belle et si variée s'appauvrit, alors soyons vigilants, nous sommes tous concernés.

Nicole Dhénin Monier



Si dans nos montagnes, nous pensons être relativement protégés la vigilance est de rigueur.

un geste simple et citoyen

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les lieux publics ne deviennent pas des toilettes canines.



Je mets la main dans un sac plastique et je le retourne...



je ramasse l'inesthétique production de mon chien



et je jette le tout dans une poubelle proche.



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

À QUOI ÇA SERT ?

1
Le diagnostic

2
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

3
Le Document d'Orientation et d'Objectifs

4
procédure administrative jusqu'à l'approbation du SCoT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Le SCoT est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble

Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Le contenu d'un SCoT est réglementé et son élaboration s'étend sur plusieurs années. On peut pour simplifier distinguer QUATRE GRANDES ÉTAPES.

Véritable «état des lieux» du territoire, sur différentes thématiques - agriculture, environnement, développement urbain, déplacements, développement économique, commerces, activités touristiques, culture, nuisances et risques, énergie, paysage, communications numériques...

Ce diagnostic permet de mettre en avant les forces et faiblesses du territoire et de soulever ses enjeux en matière de développement.

Le diagnostic du SCoT du Briançonnais a été réalisé en 2014

Appelé plus couramment PADD, il constitue la seconde phase d'élaboration du SCoT. Le PADD exprime le projet politique pour l'avenir du territoire et énonce les objectifs retenus en matière d'aménagement. Il a été débattu en Conseil communautaire le 7 Juillet 2015.

Le SCoT du Briançonnais en est actuellement à cette étape :

Comment mettre en œuvre le projet politique ? Le DOO, Document d'Orientation et d'Objectifs détaille les outils de mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps. Il traduit les objectifs du PADD au travers d'orientations décrites et cartographiées. Le DOO est le document opposable du SCoT, c'est-à-dire que les documents d'urbanisme des communes (Plans Locaux d'Urbanisme, PLU) devront être compatibles avec les orientations énoncées dans ce document.

L'élaboration du SCoT se termine par une phase plus administrative : le dossier du SCoT formalisé avec les documents précédents permet aux élus d'arrêter le SCoT (validation politique). Les personnes publiques - Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Chambres consulaires (comme la Chambre d'agriculture ou la Chambre de Commerce et d'industrie), d'autres partenaires, les collectivités voisines et les associations - sont ensuite consultées pour s'exprimer sur ce projet de territoire. S'en suivent une enquête publique, puis l'approbation du SCoT, les PLU ont ensuite 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SCoT.

Tout au long de l'élaboration du SCoT, la population est tenue informée et peut s'exprimer (au-delà de l'enquête publique). Plus d'infos sur le site : « <http://www.ccbrianconnais.fr/SCOT.html> »

»»» refonte des listes électorales

QU'EST-CE QUE LA REFONTE ?

La refonte consiste en une simple remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre. Il s'agit d'une simple opération matérielle qui conduira à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs.

La dernière refonte est intervenue en 2012. La prochaine se fera début 2017, juste avant les élections qui mobilisent traditionnellement le plus d'électeurs : l'élection du Président de la République et les élections législatives.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

• Pour les nouveaux habitants :

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

• Pour les jeunes atteignant 18 ans :

Inscription d'office sur transmission de l'INSEE si le jeune a été recensé sur la commune à l'âge de 16 ans. Si ce n'est pas le cas, la procédure est la même que pour les nouveaux habitants.

REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile si :

- Vous n'avez pas reçu la propagande électorale des dernières élections,
- Vous avez constaté des anomalies sur votre carte électorale,
- Vous avez changé d'adresse sur la commune.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES POUR LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE :

Se munir :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile
- d'une attestation sur l'honneur certifiant :
 - votre nationalité et votre adresse sur le territoire de la République,
 - le cas échéant la collectivité locale ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes ou avez été inscrit en dernier lieu dans l'Etat dont vous êtes ressortissant,
 - que vous n'êtes pas privés du droit de vote dans cet Etat,
 - que vous n'exercez pas votre droit de vote dans cet Etat

les fontaines

Il existe 12 fontaines sur la commune, en 2015, leur consommation totale en eau potable a représenté 56 340 m³. Les services techniques ont déjà installé des systèmes de limitation de débit permettant de ramener ce volume à 28 697 m³ pour 2016. De plus, une nouvelle installation de programmeurs de plages de fonctionnement est actuellement en cours, pour un remplissage des fontaines uniquement entre 6h00 et 22h00 de mai à octobre et 24h/24 le restant de l'année. Après quoi, le volume de consommation annuelle devrait donc être d'environ 24 094 m³ en 2016, soit une différence totale par rapport à 2015 de 32 246 m³, représentant 57% d'économie sur la facture d'eau potable payée par la commune.

cimetières

Les cimetières sont des lieux de recueillement, leurs fonctions de souvenir et de mémoire en font un lieu de respect. Malheureusement force est de constater que certaines tombes nécessitent un entretien important. Il est rappelé à chacun que tout lieu de sépulture au sein d'un cimetière se traduit par un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. A travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée. Par la force des choses, les héritiers d'une sépulture, bénéficient, en même temps que des droits d'usage et des obligations associés à l'entretien de leur tombe familiale.

limitation de l'éclairage public

Afin de se positionner comme acteur du développement durable, tout en réalisant des économies d'énergie, mais aussi pour valoriser notre ciel, le conseil municipal a décidé à nouveau d'éteindre l'éclairage public sur la période de mi-avril à mi-juin et pendant les mois de Septembre et Octobre, entre 0h00 et 5h00. Deux panneaux à l'entrée de la commune seront installés prochainement pour indiquer que l'éclairage public fonctionnera à des fréquences différentes durant ces périodes. Bien entendu le restant de l'année, le fonctionnement sera assuré normalement.

« un accueil de qualité, j'ai tout à y gagner ! »

L'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon devient, depuis fin avril, le premier Office de Tourisme des Hautes-Alpes à être réputé accrédité pour les visites de classement des meublés de tourisme.

L'objectif de l'Office de Tourisme, au regard de l'acquisition de cette nouvelle compétence, est d'améliorer la qualité du parc locatif, d'harmoniser les niveaux de prestation d'un hébergement à l'autre et d'avoir également un rôle de conseil auprès des loueurs de meublés.

Pourquoi classer ?

Le classement n'est pas obligatoire pour louer mais fortement recommandé, en voici les avantages pour les propriétaires :

- Je paie moins d'impôts : 71 % d'abattement au lieu de 50 % pour un bien non classé.
- J'accepte le paiement des locations par chèques vacances, en ayant la possibilité de m'affilier à l'ANCV (Association Nationale des chèques vacances).
- Je garantis la qualité de l'hébergement à mes clients et je suis reconnu comme loueur professionnel.
- Je peux promouvoir mon hébergement et renforcer mon positionnement commercial (le classement est obligatoire pour intégrer les outils de communication et de promotion de certaines structures commerciales : les centrales de réservation, les éditions, les sites internet...).

Les démarches

Les tarifs en vigueur sont de 100 € par visite et 50 € supplémentaires par meublé au-delà de 3 meublés (dans la même période et pour le même propriétaire). Afin d'obtenir un rendez-vous pour une visite de classement, un dossier est à compléter et à adresser au service classement. Ce dernier sera disponible prochainement dans un des bureaux d'information touristique de Serre Chevalier Vallée Briançon ou en téléchargement dans l'espace pro du site internet www.serre-chevalier.com le site internet.

Vos interlocuteurs

Les visites seront effectuées par un personnel de l'Office de Tourisme, inspecteur de contrôle agréé par Atout France :

- Coralie Rocher, Référente technique
- Jeanine Faure, Suppléante technique
- Véronique Roux, Suppléante technique

Contact

Une permanence aura lieu tous les mardis matin au bureau d'information touristique
1 place du Temple à Briançon
04 92 21 57 71
07 86 61 53 42
classementmeubles@serre-chevalier.com

communiqué de presse le 11 mai 2016
L. Galloppe - OT Serre Chevalier Vallée

NOUVEAUX LITS CHAUDS

SUR LA COMMUNE

La problématique des lits qualifiés de "froids" par le jargon des professionnels du tourisme, constitue l'un des enjeux importants que rencontre notre vallée. Un lit est qualifié de "froid" lorsqu'il est occupé moins de quatre semaines par an. Un lit occupé plus de douze semaines est considéré comme "chaud". Les lits dits "tièdes" sont ceux occupés entre quatre et douze semaines par an. Le constat est alarmant, selon une estimation du rapport du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, les lits froids, représenteraient entre 30 % et 40 % des deux millions de lits touristiques des massifs français.

Et, en moyenne 2 à 3 % de ces hébergements sortiraient chaque année du secteur marchand, leur état de vétusté étant le principal frein à leur location. Un constat inquiétant pour notre tourisme. Consciente de cette réalité importante, notre municipalité se félicite d'avoir pu mener à bien le projet de rénovation de l'ancienne piscine.

Ainsi, la saison prochaine, la nouvelle résidence de tourisme va permettre à la commune de compter plus de 400 nouveaux lits dits "chauds" prêts à accueillir des clients.





Le lundi 21 Mars la régie des ordures ménagères a été confrontée à un incident, lors de la collecte sur la commune de La Salle Les Alpes. Effectivement, en collectant des bacs de la rue de la mairie, l'équipage a vidé, sans s'en apercevoir, un bac avec des cendres chaudes. La suite des événements aurait pu être dramatique, dans le sens où ces cendres ont pris feu, des flammes sortaient de la benne du camion. L'équipage a eu le temps de conduire le véhicule dans une zone isolée, près du circuit de glace. Les pompiers sont intervenus très rapidement. Le pire a tout de même été évité puisque aucun blessé n'est à déplorer et il n'y a eu aucun dégât collatéral. Néanmoins le véhicule est aujourd'hui inutilisable et ce pendant quelques temps. Ainsi nous rappelons aux administrés que le dépôt des cendres est formellement interdit dans tous les conteneurs à déchets.

ordures ménagères et déchetteries

Voici un petit rappel concernant le tri sélectif des ordures ménagères :



Conteneurs bleus pour le papier



Feuilles en papier enveloppes

LES INTERDITS

Papiers souillés



Conteneurs jaunes pour les emballages ménagers recyclables



Bouteilles et flacons en plastique
Cartonnette
Briques alimentaires
Boîtes de conserves et aluminium
Canettes - aérosols

LES INTERDITS

Films
Barquettes
Pots
Emballages en plastique



Conteneurs verts pour le verre



Bouteilles, verre Bocaux

LES INTERDITS

Vaisselle
Porcelaine
Miroir



Concernant les cartons, différents points de collecte existent sur la commune : ils doivent être vides, pliés et non souillés.

LES INTERDITS

Papiers souillés



Des collectes d'encombrants ont lieu plusieurs fois dans l'année à l'initiative de la CCB en partenariat avec La Miraille.

astuces



Afin que le tri n'ait plus aucun secret pour vous, voici quelques astuces à retenir :

- Le point vert sur les emballages ne signifie pas qu'ils sont recyclables. Il signifie que le producteur du produit participe financièrement au recyclage de l'emballage.
- Retirez les couvercles et les bouchons des bocaux et des bouteilles en verre.
- Il est inutile de rincer le verre avant de le mettre dans les conteneurs.
- Mettez les emballages recyclables en vrac et non en sac dans les conteneurs



Les déchetteries de La Guisane à Monétier les Bains et de Clot Jouffrey à Saint Chaffrey ont pris leurs horaires d'été depuis le 1er mai jusqu'au 30 septembre et sont ouvertes comme suit :

Clot Jouffrey :

Du lundi au vendredi : De 9.00 à 12.30 - De 14.00 à 17.30
Le samedi : De 10.00 à 12.00 - De 13.30 à 16.30
Jours fériés : De 9.30 à 12.00

La Guisane :

Du lundi au vendredi : de 10.00 à 12.00 - de 13.30 à 17.30
Le samedi : De 10.00 à 12.00 - De 13.30 à 16.30

le Casa a fêté ses 20 ans



En effet c'est en 1995 que le CASA, conseil des anciens de la Salle les Alpes, a vu le jour. Sa création découle d'une proposition gouvernementale qui suggérait aux municipalités françaises de créer aux côtés de leur Conseil Municipal élu, un Conseil Municipal des jeunes avec voix consultative afin de permettre aux adolescents de prendre conscience des problèmes auxquels les élus sont confrontés

A la Salle les Alpes, le Maire de l'époque Patrick Ollier et la Municipalité vont penser qu'en parallèle à ce Conseil des jeunes un Conseil des Anciens pourrait aussi être utile pour faire des suggestions au Conseil Municipal, répondre à des questions qu'on lui poserait ou animer la vie locale. Ainsi, à partir de cette réflexion est né le CASA. Jean Lefèvre, Suzy Peguy, Charles Pinat, Marthe Bréchu, René Faure, Liliane Philippe, Paul Sibeud, Yvette Renaux, l'Abbé Eugène Grossand et Nicole Zébrowski en ont été les premières chevilles ouvrières.

Puis au fil des réunions le CASA va se constituer en Association Loi 1901. Les membres du CASA vont pouvoir se consacrer aux activités souhaitées: réunions, rencontres, petits voyages...

Nicole Zébrowski propose rapidement de créer un Musée rappelant la vie de nos villages.

Le 14 juillet 1997 le Musée «Autrefois mon village» est inauguré par Jean Lefèvre et Alain Fardella dans l'ancienne chapelle Sainte Luce à Villeneuve.

A ce jour le CASA a tenu ses promesses.

Chaque année ce sont des rencontres, un voyage de printemps, le car scolaire ne transportant pas ses enfants mais ses anciens. Cette année visite de Sisteron, sa citadelle, le domaine d'Aragon à Entrepierres, ferme avec élevage et agriculture biologique ainsi qu'écomusée de l'âne. Ce jour là c'est aussi l'occasion de faire un bon repas au restaurant.

Début juillet c'est le repas de l'amitié à la Charrière aux oiseaux chez Jean et Monique. Première semaine de septembre, voyage de quelques jours dans la Loire, Saint Etienne, le Haut Forez et croisière dans les gorges de la Loire.

Cette année le 8 novembre de nombreux membres de l'association ont partagé un repas choucroute à la salle du Dôme au Monétier les Bains avec ceux des Epis d'or avec lesquels nous nous sommes rapprochés. Depuis 2012 les activités se sont élargies avec des promenades en montagne chaque jeudi du mois de mai au mois de décembre. Raymonde et Yvon en sont les accompagnateurs.

Le bureau actuel de l'Association se compose ainsi :

- Président honoraire: Jean Lefèvre
- Présidente: Nicole Biboud- Caire
- Vice-présidente: Danielle Rigaud
- Trésorière secrétaire: Monique Lefèvre
- Trésorières adjointes :Yvette Renaux et Liliane Majoli

Toutes personnes désirant nous rejoindre sont les Bienvenues.

Contact :
04 92 24 75 25
04 92 24 80 60



≡≡≡ Evan, amoureux de la montagne et des alpages...

Durant quelques jours à l'estive 2016, Evan âgé de 10 ans enfant des Pananches accompagne un berger sur la pâture de Mea Cucumelle pour découvrir le métier de berger d'alpage qui le passionne ! Ils ne quittent pas le troupeau d'environ 800 ovins ! Voici son témoignage qu'il souhaite partager avec le public :



Transmission
d'une
passion



≡≡≡ Création du groupement pastoral de "Mea Cucumelle" sur la commune de la Salle les Alpes

SYMBOLE DE LA SOLIDARITÉ DES PRATIQUES ENTRE ÉLEVEURS DE MONTAGNE

Le berger et moi sommes chargés de guider, et de prendre soin des troupeaux de moutons, dans les alpages. Nous sommes aidés par son chien pour diriger le troupeau et de mon patou pour la protection des bêtes.

Ce métier est difficile : le troupeau du groupement pastoral de Mea Cucumelle est constitué d'environ 1800 moutons répartis en deux unités avec deux bergers. Il faut surveiller, soigner les bêtes, également veiller aux attaques de chiens errants, de loups. Il ne suffit pas d'emmener les ovins sur une parcelle d'herbe : il faut connaître les diverses variétés fourragères, de façon à assurer à son troupeau une bonne alimentation, tout en modelant le paysage (en laissant le temps aux différents espaces de se reconstituer). Il faut aussi savoir dresser ses chiens : un pour diriger le troupeau, l'autre pour le surveiller.

Il faut non seulement être un professionnel de l'agriculture, mais aussi de la nature et des animaux, avoir le sens de l'observation, aimer vivre dans un milieu montagnard, être endurant face aux nombreux kilomètres à parcourir et aux horaires (6h-22h), être très autonome et apprécier la solitude. Dans les moments de fatigue physique, je reprends ce que dit mon papa "malade ou fatigué il faut y aller, les bêtes n'attendent pas !". Alors je fais appel à mon courage.

Ce mode d'élevage que l'on dit "pastoralisme" est économiquement et socialement très important dans nos régions rurales. Une des spécificités du pastoralisme est la transhumance, qui voit le déplacement ou le transport du bétail de la plaine à la montagne au printemps et de la montagne à la plaine à la fin de l'automne.

Le pastoralisme représente l'un des attraits touristiques majeurs de notre région. En dehors des maladies, la prédation est une menace pour les moutons qui diminue la rentabilité des éleveurs. Les ovins ont peu de moyens de défenses, malgré toutes les protections mises en place (surveillance, filets, chiens patou,...). Même s'ils survivent à une attaque, ils peuvent mourir par la suite de leurs blessures. Les brebis sont prises de panique lors des attaques et beaucoup sont victimes d'avortements spontanés. Nous sommes obligés parfois de tuer une bête blessée pour abréger ses souffrances.

Déroulement d'une journée type idéale : réveil avec le lever du jour, petit déjeuner rapide. Les premières occupations du matin consistent à vérifier que l'ensemble du troupeau parqué va bien et qu'aucune bête ne s'est échappée. Le parc est une sorte de barrière en fil de nylon tressé (généralement de couleur orange), soutenu par des piquets. Une fois ce contrôle effectué, retour à "la cabane" pour déjeuner. Le casse-croûte est copieux : saucisson, terrine, fromage et pain de campagne. Le tout arrosé d'un bon petit chocolat au lait.

Après nous être restaurés, nous sortons pour délivrer le troupeau. Le parc électrifié est ouvert rapidement afin que les bêtes puissent s'élancer sans trop de bousculades. Les animaux, instinctivement, partent en direction du ruisseau, ce n'est pas la peine d'essayer de les contraindre à monter en alpage : les bêtes ont soif. Pendant ce temps, on se préoccupe des moutons qui traînent. Généralement, une bête qui reste à l'écart du troupeau ou qui éprouve des difficultés à suivre les autres peut-être le signe d'une blessure ou d'une maladie. L'observation du comportement des animaux est une des règles principales de la bonne gestion d'un troupeau. Les moutons s'élancent donc dans la pente et rejoignent en quelques minutes le ruisseau.

Après une vingtaine de minutes, on commence à ordonner au chien de rassembler le troupeau avec les indications nécessaires : rassembler par la gauche ou par la droite, descendre ou monter, partir ou revenir, décrire des cercles concentriques pour contraindre les retardataires, etc. Les ordres criés sont efficaces.

L'après-midi se déroule de la même manière que la matinée. Cette fois le troupeau est conduit sur les pentes du sommet de la Cucumelle.

Vers 18 heures les moutons sont reconduits dans le parc près de la cabane. On commence alors à soigner quelques bêtes en particulier celles qui avaient de légères blessures susceptibles de favoriser des infections avec apparition de vers. Un badigeon avec une préparation désinfectante permet de régler ces petits soucis en quelques jours de traitement.

La soirée se terminera dans la cabane autour d'un bon repas partagé avec le berger.

Présentation de nos groupements pastoraux :

Le Groupement Pastoral de « MEA CUCUMELLE » association déclarée le 12/12/2014 sur la commune de La Salle Les Alpes est formé de onze membres éleveurs ovins et caprins dont : le Président M. Philippe RIBUOT, la Secrétaire Mme Virginie DEMONSSAND et le Trésorier M. Francis SALLE. Ce groupement est le premier finalisé dans notre vallée.

A été également créé au printemps 2015 le Groupement Pastoral de « CRISTOL ST JOSEPH » formé de trois membres éleveurs ovins caprins et équidés dont : le Président M. Pierre SALLE, le Secrétaire M. Bruno DURAND et le Trésorier M. Gabriel BELLIER. Limité à 950 bêtes mais pour l'estive 2015, 800 bêtes en pâture sur Cristol et St Joseph.

Le GP de « Mea Cucumelle » s'engage à entretenir un alpage et prend ainsi un rôle prépondérant dans la gestion de l'environnement. Il répond à une nécessité économique de l'entretien des alpages de : Mea, Cucumelle, Fréjus, et du Piré. Au total un effectif de 1600 ovins complété par un petit effectif caprin.

C'est lors des transhumances que les troupeaux, parés de leurs sonnailles, rejoignent ces hauts pâturages. Pendant l'estive du 1er juin au 15 octobre, le troupeau est divisé en deux lots conduits par deux bergers avec chiens de protection des troupeaux contre la prédation.

Ces pâtures sont constituées de paysages de qualité devant être préservés (maintien de la biodiversité et de paysages ouverts, limitation du risque d'avalanche, de glissement de terrain ou d'incendie). Le groupement pastoral favorise l'emploi sur le territoire. Des bergers salariés sont employés toute la saison d'estive pour garder les troupeaux et gérer au mieux les surfaces concernées. L'orientation ovin-viande de ces élevages semble encore dominante, souvent exclusive.

Les estives prennent fin au début de l'automne lorsque les conditions climatiques de la haute montagne commencent à devenir plus rudes, c'est alors que les troupeaux descendent de la montagne pour rejoindre leurs bergeries jusqu'à la prochaine saison. Jusqu'à l'arrivée de la neige, les bêtes pâturent dans les prés de la vallée.

L'hiver, elles consomment les stocks de fourrage. L'agnelage se fait à la descente de l'alpage entre octobre et novembre puis avril.

Il y a une progression dans la modernisation des équipements grâce aux aides de l'Etat, mais il y a encore des besoins, notamment pour l'aménagement de cabanes. L'héliportage a grandement amélioré les conditions de travail.

Nous profitons de cet article pour remercier très sincèrement la commune de La Salle Les Alpes pour la prise en charge des frais d'entretien des cabanes de berger et des opérations d'héliportage. Son implication est essentielle à nos activités pastorales.

Cet article, permet de nous faire connaître auprès des habitants de la commune et de la région car le métier d'éleveur agriculteur en montagne devient aujourd'hui aux yeux de la société une parenthèse. En effet, ce métier recouvre pourtant une autre réalité : celle d'hommes et de femmes en phase avec leur temps, modernes, entrepreneurs et dynamiques, garants d'une production de qualité...

Virginie DEMONSSAND



Floralies Alpines

2016

+ DE 700
ESPECES
REPRÉSENTÉES

EXPOSITION DE PLANTES SAUVAGES

VEND. 22 JUIL

14H À 18H30

SAM. 23 ET DIM. 24

10H À 18H30

Ctre Cial Pré-Long (1^{er} étage)

Entrée 2€/ Gratuit -12 ans



*Vous voulez participer à l'enrichissement du bulletin municipal,
n'hésitez pas à nous transmettre par le biais de la mairie, vos articles, photos ou autres.*